

## SECTION 1: IDENTIFICATION

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:           | <b>OGC-60</b>  |
| AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:      | Aucun  |
| USAGE RECOMMANDÉ:                    | Fluide de forage de puits de pétrole et additif de ciment                                  |
| RESTRICTIONS D'UTILISATION:          | Aucun connu  |
| IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:      | <b>Di-Corp</b><br><b>8750-53 Ave</b><br><b>Edmonton, AB T6E 5G2</b><br><b>780-440-4923</b> |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HR: | 1-780-468-4064   |

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

|                          |  |
|--------------------------|--|
| CLASSIFICATION:          | Toxicité aiguë orale - Catégorie 4<br>Irritation oculaire - Catégorie 2B<br>Cancérogénicité - Catégorie 1A<br>STOT - RE - Catégorie 1  |
| SYMBOLE DE DANGER:       |   |
| MENTION D'AVERTISSEMENT: | <b>DANGER</b><br>Nocif en cas d'ingestion.<br>Provoque une irritation des yeux.  |
| MENTION DE DANGER:       | Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation.<br>Provoque des lésions aux poumons à la suite d'une inhalation prolongée ou répétée.  |
| CONSEIL DE PRUDENCE:     | <b>LA PRÉVENTION</b><br>Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.<br>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.<br>Ne pas respirer la poussière.<br>Se laver soigneusement après manipulation.<br>Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.<br>Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.<br><b>RÉPONSE</b><br>Si exposé, ou concerné: Consulter un médecin.<br><b>EN CAS D'INGESTION:</b> Appeler un médecin en cas de malaise. Rincez la bouche.<br><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.<br><b>STOCKAGE</b><br>Garder sous clef.<br><b>DISPOSITION</b><br>Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales. |

**AUTRES DANGERS:**

Une réaction chimique naturelle pendant le durcissement développe une chaleur suffisante qui peut causer de graves brûlures en cas de contact avec la peau.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| NOM CHIMIQUE                   | NUMÉRO DE CAS | CONCENTRATION   |
|--------------------------------|---------------|-----------------|
| Sulfate de calcium hémihydraté | 10034-76-1    | 90 – 100% (p/p) |
| Quartz: silice cristalline     | 14808-60-7    | 1 - 5% (p/p)    |

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LA PEAU:**

Brosser rapidement et délicatement l'excès de produit chimique. Rincer abondamment à l'eau courante tout en retirant les vêtements contaminés. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX:**

Rincer avec de l'eau tiède coulant doucement pendant au moins 15 minutes. Tenez les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet. Enlever les lentilles de contact, si présentes. Obtenir des soins médicaux lorsque le rinçage est terminé et qu'aucune autre irritation n'est ressentie.

**INGESTION:**

Ne pas faire vomir. Rincez la bouche avec de l'eau. Donner 1 à 2 verres d'eau. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.

**INHALATION:**

Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir de la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

**SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:**

Provoque une irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent éprouver des larmes oculaires, des rougeurs et de l'inconfort. Le contact avec la peau pendant le durcissement (réhydratation) peut développer lentement une chaleur suffisante qui peut causer de graves brûlures pouvant entraîner des blessures permanentes. Ne pas laisser le produit durcir autour d'une partie du corps ou permettre un contact prolongé et prolongé avec la peau. La manipulation peut provoquer une peau sèche. L'ingestion peut provoquer une obstruction du tractus gastro-intestinal. L'inhalation à long terme peut causer des dommages aux poumons ou au cancer. Traiter symptomatiquement.

**MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:**

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:**

Utiliser un support adapté à l'emballage et au feu environnant.

**AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:**

Aucun connu.

**DANGERS SPÉCIFIQUES:**

Aucun. Le produit est incombustible.

**PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:**

Indisponible.

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET**

Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie.

**PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:**

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE**

Utiliser l'équipement de sécurité approprié, y compris une protection respiratoire. Évitez de créer des nuages de poussière. Éviter le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si une grande quantité pénètre dans un cours d'eau, aviser les autorités locales compétentes.

**MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE**

Recueillir par le vide si possible. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans un contenant approuvé pour l'élimination. Rincer abondamment la zone de déversement avec de l'eau.

**SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

**PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION**

Porter un équipement de protection individuelle, y compris une protection respiratoire. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez l'ingestion. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Évitez de créer des nuages de poussière lors de la manipulation.

**CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS**

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et correctement étiqueté. Les emballages vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés comme s'ils étaient pleins.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**NOM CHIMIQUE**

Sulfate de calcium hémihydraté  
Quartz: silice cristalline

**LIMITS D'EXPOSITION:**

ACGIH TWA = 10 mg/m<sup>3</sup> (fraction inhalable)  
ACGIH TWA = 0,025 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable)

**CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS:**

À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites.

**MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:**

Masques à poussière approuvés requis pour les niveaux de poussière inférieurs à la TLV. Utiliser un respirateur à filtre à particules correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si les concentrations atmosphériques excèdent la valeur TLV ou si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**PROTECTION DE LA PEAU:**

Gantelets en caoutchouc recommandés.

**PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de lentilles de contact.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:**

Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**APPARENCE:**

Poudre gris pâle ou blanchâtre

**ODEUR:**

Faible odeur

**SEUIL OLFACTIF:**

N'est pas applicable.

**pH:**

Indisponible

**POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:**

1450°C

**POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:**

Indisponible

**POINT D'ÉCLAIR:**

N'est pas applicable

**TAUX D'ÉVAPORATION:**

N'est pas applicable

**INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):**

N'est pas applicable

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:**

N'est pas applicable

**TENSION DE VAPEUR:**

N'est pas applicable

**DENSITÉ DE VAPEUR:**

Indisponible

**DENSITÉ RELATIVE:**

2,3 – 2,7

**SOLUBILITÉ:**

Partiellement soluble dans l'eau (0,2 – 1,0% @ 22°C)

|                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU: | N'est pas applicable. |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:      | N'est pas applicable. |
| TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:         | N'est pas applicable. |
| VISCOSITÉ:                            | N'est pas applicable. |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| RÉACTIVITÉ:                          | Réagit avec l'eau (condition normale d'utilisation)                                   |
| STABILITÉ CHIMIQUE:                  | Stable.   |
| RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:     | Indisponible.   |
| CONDITIONS À ÉVITER:                 | Éviter le contact avec des matériaux incompatibles. Évitez l'exposition à l'humidité. |
| MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:             | Acides Phosphore. Diazométhane. Aluminium (à haute température).                      |
| PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: | Indisponible.   |

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT: DL50 (orale, rat) = 1581 mg / kg (estimé)

### TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

| NOM CHIMIQUE                   | DL50 (ORALE) | DL50 (CUTANÉE) | LC50 (INHALATION) |
|--------------------------------|--------------|----------------|-------------------|
| Sulfate de calcium hémihydraté | >1581 mg/kg  | Indisponible   | Indisponible      |
| Quartz: silice cristalline     | Indisponible | Indisponible   | Indisponible      |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| CONTACT AVEC LE PEAU:          | Le contact avec la peau pendant le durcissement (réhydratation) peut développer lentement une chaleur suffisante qui peut causer de graves brûlures pouvant entraîner des blessures permanentes. Ne pas laisser le produit durcir autour d'une partie du corps ou permettre un contact prolongé et prolongé avec la peau. La manipulation peut provoquer une peau sèche.  |
| CONTACT AVEC LES YEUX:         | Provoque une irritation.  |
| INGESTION:                     | Nocif en cas d'ingestion. Peut entraîner une obstruction mécanique.   |
| INHALATION:                    | La poussière peut causer une irritation temporaire du nez et de la gorge.   |
| CARCINOGENICITÉ:               | Le quartz de silice cristallin, lorsqu'il est inhalé de sources professionnelles, est considéré comme cancérigène pour les humains par le CIRC (Classe 1) et par le NTP. L'ACGIH classe la silice cristalline, le quartz, comme cancérigène suspecté pour l'homme (A2).   |
| TERATOGENICITY:                | Pas d'information disponible.   |
| TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION: | Pas d'information disponible.   |
| MUTAGÉNICITÉ:                  | Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.  |
| TOXICITÉ CHRONIQUE:            | Ce produit contient de la silice cristalline naturelle (quartz). L'exposition prolongée à la silice cristalline respirable a été connue pour causer la silicose, une maladie pulmonaire, qui peut être invalidante. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes. L'exposition associée à la plupart des utilisations de ce (s) produit (s) devrait être bien inférieure aux limites d'exposition admissibles; Cependant, les employeurs devraient effectuer des tests en milieu de travail pour déterminer les niveaux d'exposition réels. |
| EFFETS DES ORGANES CIBLES:     | Silicose ou cancer du poumon.   |

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| ECOTOXICITÉ:                  | Sulfate de calcium hémihydraté: CL50> 1970 mg / L / 96 h (tête-de-boule)<br>Silice, quartz cristallin: CL50> 10000 mg / L / 96 h (zebra danio) |
| PERSISTANCE ET DEGRADATION:   | Indisponible.  |
| POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE: | Indisponible.  |
| MOBILITÉ DANS LE SOL:         | Indisponible.  |
| AITRES EFFETS NOCIFS:         | Aucun effet significatif ou danger critique.   |

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, qui n'ont pas été nettoyés et purgés, contiennent des matières résiduelles dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| TDG :                                 | Non réglementé       |
| DOT :                                 | Non réglementé       |
| IATA :                                | Non réglementé       |
| IMDG :                                | Non réglementé       |
| NUMERO ONU:                           | N'est pas applicable |
| DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:  | N'est pas applicable |
| CLASS DE DANGER:                      | N'est pas applicable |
| GROUPE D'EMBALLAGE:                   | N'est pas applicable |
| TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL: | N'est pas applicable |
| TRANSPORT EN VRAC:                    | N'est pas applicable |
| PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:                | Aucun                |

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

|          |       |
|----------|-------|
| LIS/LES: | Listé |
| TSCA:    | Listé |

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| DATE DE PRÉPARATION: | 16 décembre 2025 |
| REMPLECE :           | 2 août 2018      |

AVIS: Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.